

Fiche de renseignement familial pour la cantine et la garderie

A remplir et retourner obligatoirement avant le **vendredi 23 Août à la Mairie de Buros**

Nom, prénom de l'enfant :

Date de naissance et classe de l'enfant :

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Adresse		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Tél. Domicile		
Tél. Portable		
Tél. Travail		
Mail (obligatoire)		

(**PARENTS** : tout changement en cours d'année, adresse, n° de tél., merci de le signaler par mail : periscoburos@gmail.com à Julie BERGEZ)

Autres personnes habilitées à prendre en charge l'enfant à la sortie de l'école ou de la garderie et en cas de retard après **18h30**, d'accident (bénin) ou de maladie :

Noms-prénoms	<u>Lien de parenté</u>	Téléphones	Mineurs à partir de 15 ans (cocher)
			<input type="checkbox"/>

Règlement des factures : (cf. Règlement intérieur)

Le service périscolaire vous propose de régler les frais de cantine et de garderie par prélèvement automatique car il est gratuit, vous n'avez ni besoin d'envoyer par courrier ni de faire transiter les règlements par votre enfant, et vous êtes sûr de régler votre facture sans risque de retard, même en cas d'empêchement. En cas de changement de compte un simple courrier avec un nouveau RIB est à remettre à la mairie.

Remarque : les personnes citées ci-dessus devront obligatoirement présenter une pièce d'identité. A défaut, l'enfant ne leur sera pas confiées.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, Tuteur,

- J'autorise mon enfant à sortir seul de l'enceinte de l'école à 12h et/ou 16h15.**
- J'autorise le responsable de la cantine et de garderie à contacter le service d'urgence en cas d'accident.
- J'autorise la Mairie à utiliser et diffuser les photos de mon enfant dans l'enceinte de l'école, sur le site web de la mairie, dans la presse et lors des manifestations organisées par la mairie.
- Je reconnais avoir pris connaissance et approuve le règlement intérieur de la Cantine et de la Garderie.**

Date

Signature du responsable légal
(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

A remettre à la Mairie de BUROS

Année scolaire 2024/2025